

Règle 11

régissant l'attribution des bourses d'études universitaires

Objectif

Déterminer les règles de répartition des sommes dédiées à la remise de bourses d'études aux étudiants de l'UQTR.

Critères généraux d'attribution :

1. La situation financière de l'étudiant;
2. L'engagement dans la communauté universitaire;
3. La qualité du dossier scolaire pourra être considérée pour départager deux candidatures;
4. Le jury privilégiera les étudiants n'ayant pas reçu de bourse d'études de l'UQTR ou d'organismes subventionnaires gouvernementaux par voie de concours, au moment de la sélection des boursiers du syndicat. Il est toutefois convenu que si ce critère élimine l'ensemble des candidatures reçues, le jury devra en faire abstraction dans l'attribution des bourses.
5. Si possible, répartir les bourses entre les différents départements.

Bourses de premier cycle

Bourses étudiant-parent

Premier cycle

Admissibilité :

1. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver;
2. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. être père, mère ou avoir la garde d'un ou de plusieurs enfants;
5. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
6. joindre un extrait de naissance des enfants;
7. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (3)

Bourses retour aux études

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être nouvellement inscrit à temps complet à l'UQTR à l'hiver, l'été ou l'automne de l'année civile en cours;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir été sur le marché du travail au moins 3 ans avant l'inscription à l'UQTR;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;
6. fournir un curriculum vitae à jour;
7. fournir une lettre de motivation expliquant les raisons du retour aux études

Valeur : 1 000 \$. (2)

Bourse étudiant en situation de handicap

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être inscrit à temps partiel ou à temps complet à l'automne et à l'hiver;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. vivre avec une incapacité physique, psychologique ou un trouble de l'apprentissage;
6. joindre un document provenant d'un professionnel de la santé qui décrit l'incapacité physique, psychologique ou le trouble d'apprentissage;
7. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (1)

Bourse élite sportive ou artistique

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. être impliqué au cours des douze derniers mois dans une activité sportive ou artistique et se démarquer à l'extérieur de l'UQTR;
6. remplir obligatoirement la section « activité parascolaire » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (1).

Bourses de deuxième cycle

Bourse Paul Gagné dédiée aux étudiants de 2^e cycle

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être inscrit à temps complet, à l'automne et à l'hiver, à un programme de deuxième cycle en sciences humaines et sociales;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (1)

Bourse Michel Poisson dédiée aux étudiants de 2^e cycle

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver dans un programme de deuxième cycle en sciences humaines et sociales;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (1)

Bourse Ram Lakshmanan dédiée aux étudiants de 2^e cycle

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver dans un programme de deuxième cycle en sciences pures et en génie;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (1)

Bourse de cycles supérieurs pour les étudiants étrangers

Admissibilité :

1. avoir conservé son statut d'étudiant étranger tout au long des sessions automne et hiver;
2. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver dans un programme de cycles supérieurs;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 1 000 \$ (1)

Bourse de troisième cycle

Admissibilité :

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
2. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver dans un programme de troisième cycle;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement;
4. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique;

Valeur : 2 500 \$ (1)

Montant total : 13 500 \$